

Figure 7.1a

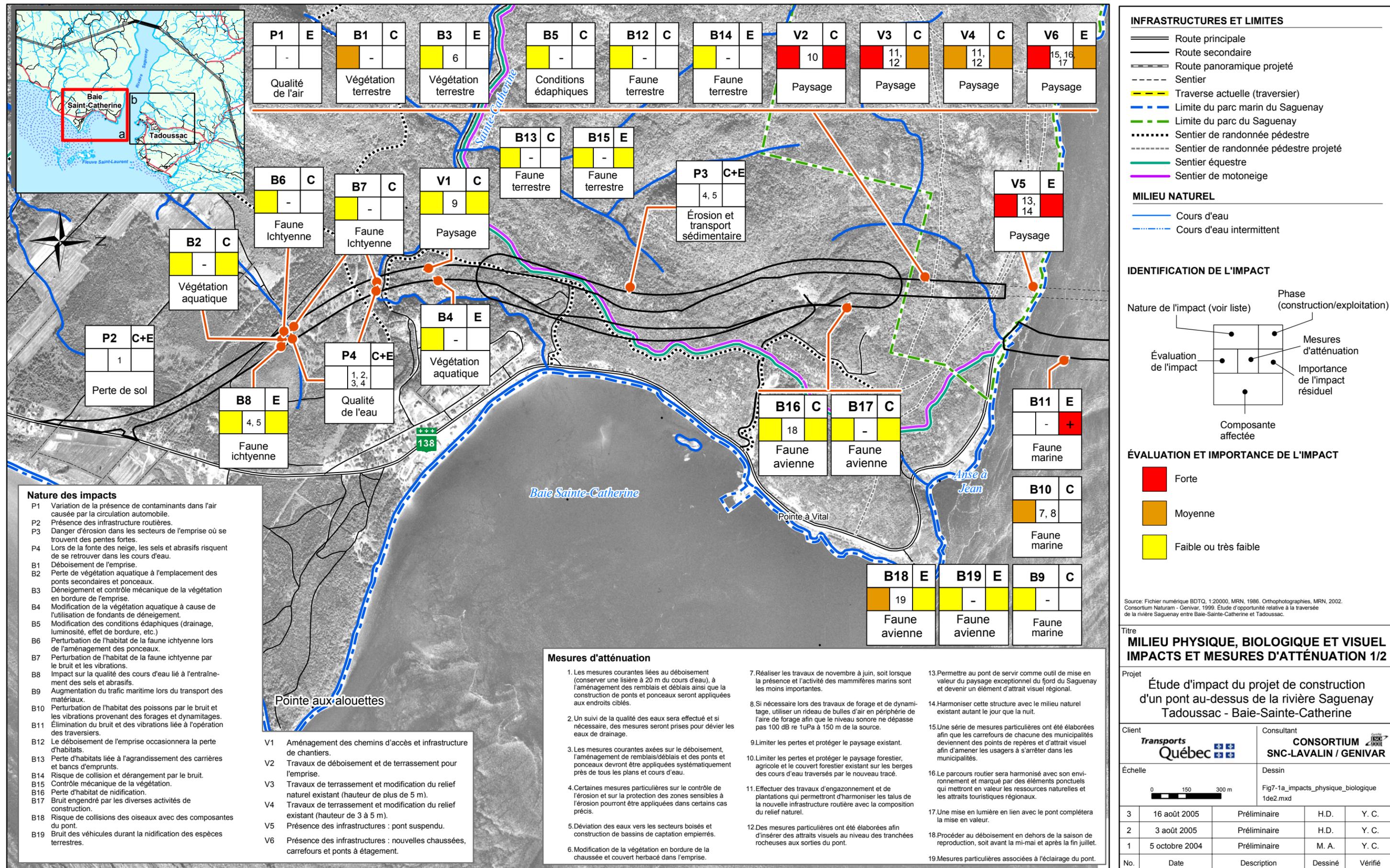


Figure 7.1b

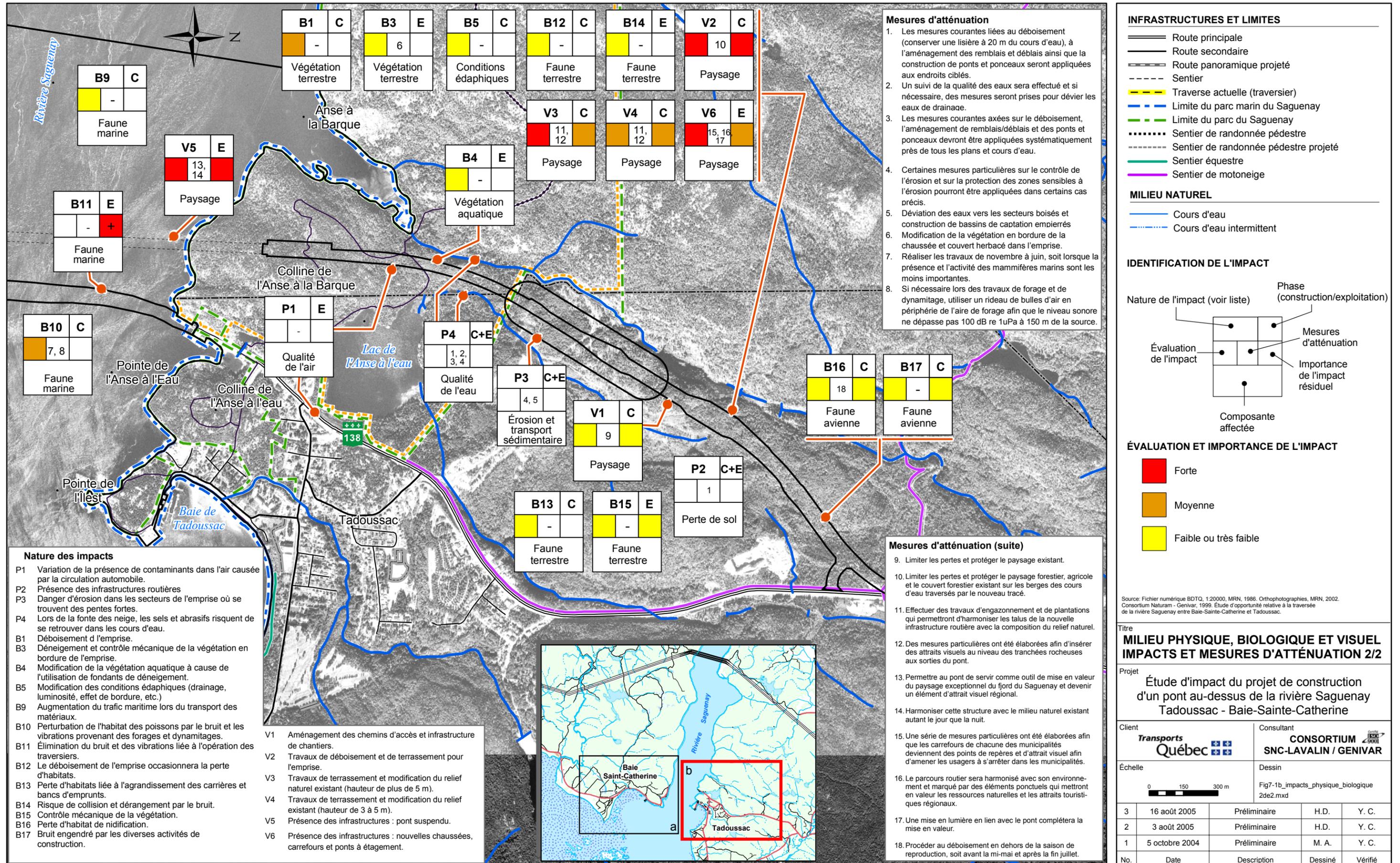
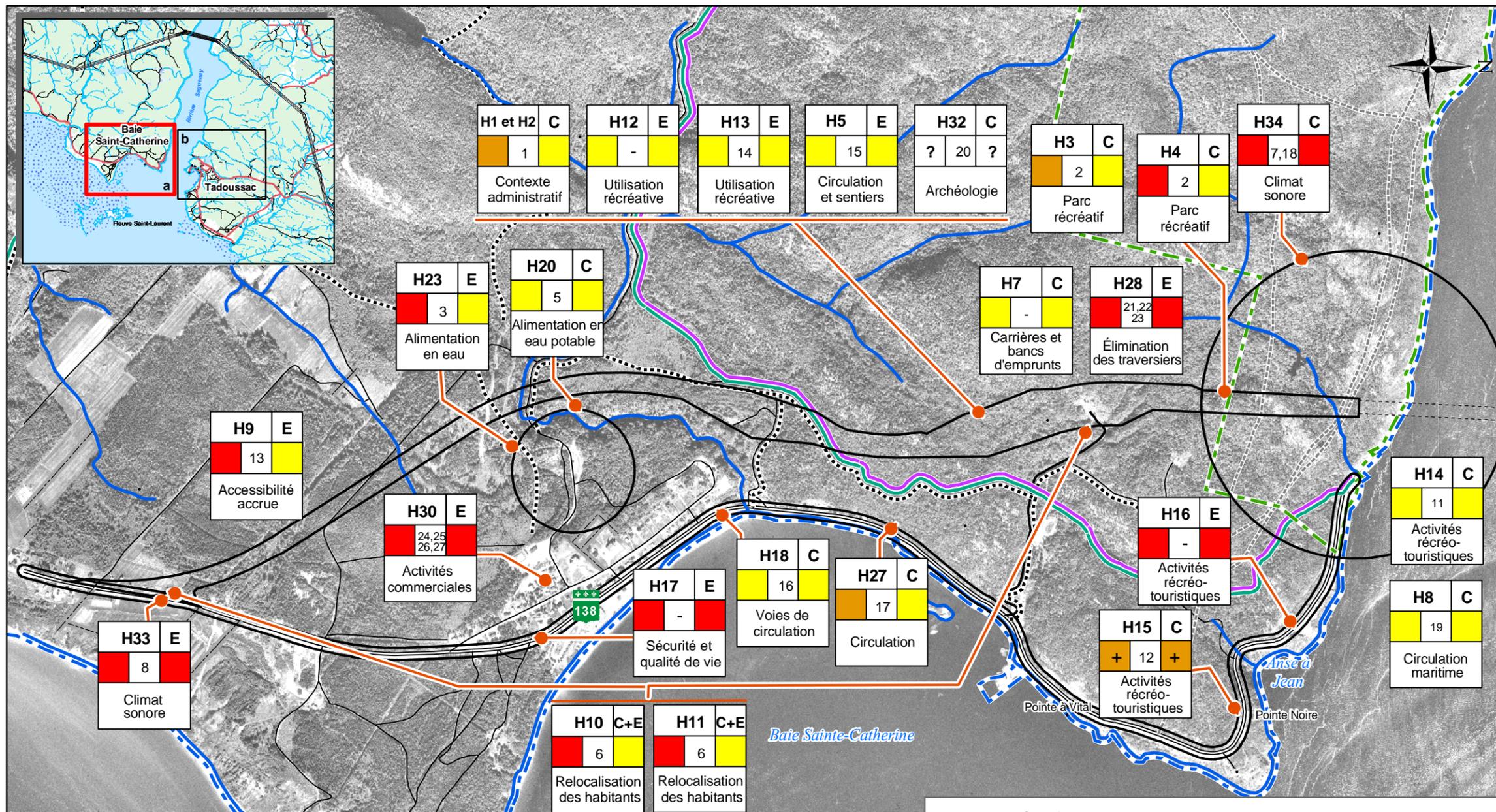


Figure 7.2a



### INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Route principale
- Route secondaire
- Route panoramique projeté
- Sentier
- Traverse actuelle (traversier)
- Limite du parc marin du Saguenay
- Limite du parc du Saguenay
- Sentier de randonnée pédestre
- Sentier de randonnée pédestre projeté
- Sentier équestre
- Sentier de motoneige

### MILIEU NATUREL

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent

### IDENTIFICATION DE L'IMPACT

Nature de l'impact (voir liste) | Phase (construction/exploitation)

Évaluation de l'impact | Mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel

Composante affectée

### ÉVALUATION ET IMPORTANCE DE L'IMPACT

- Forte
- Moyenne
- Faible ou très faible

**Nature des impacts**

- H1 Le tracé projeté traversera différentes zones d'affectation du territoire, celles-ci devront être modifiées pour autoriser l'aménagement d'une infrastructure routière.
- H2 Le tracé traversera des zones agricoles protégées (CPTAQ), de conservation et récréatives, qui devront être modifiées.
- H3 Les approches du pont traverseront le parc provincial de conservation du Saguenay et le pont suspendu traversera le parc national marin du Saguenay-Saint-Laurent.
- H4 Les culées du pont seront installées sur les deux rives du fjord, à l'intérieur des limites du Parc du Saguenay.
- H5 Perturbation temporaire de l'accessibilité et de l'usage de certains espaces.
- H7 Les carrières et les bancs d'emprunt existants devront être agrandis pour approvisionner le chantier.
- H8 Restriction totale mais ponctuelle de la circulation maritime lors de certaines phases critiques.
- H9 Accès à de nouveaux territoires.
- H10 Acquisition des terrains privés et relocalisation des bâtiments se trouvant dans l'emprise.
- H11 Empiètement partiel de l'emprise sur des portions de grands lots privés.
- H12 Le passage de l'emprise implique l'acquisition de terrains qui ont actuellement une vocation récréotouristique.
- H13 Difficulté d'accès aux espaces récréotouristiques durant les travaux.
- H14 Lors de la construction du pont suspendu, la circulation maritime sera perturbée.
- H15 Le caractère spectaculaire de la construction du pont constituera un attrait touristique.
- H16 Possibilité de développement de nouvelles infrastructure récréotouristiques à cause de l'augmentation du tourisme lié à la construction du pont suspendu.
- H17 L'élimination du transport lourd sur les tronçons de la 138 actuelle va engendrer une baisse de bruit, des vibrations et des poussières dus à cette activité.
- H18 Passage de la machinerie sur les routes existantes.
- H20 Les activités de construction pourraient affecter la qualité des eaux souterraines présentes dans le périmètre de protection du puit d'eau potable de Baie-Sainte-Catherine.
- H21 L'augmentation de la circulation (matériaux, machinerie) occasionnera des irritants.
- H22 Pertes d'emplois liées à la cessation des activités des traversiers.
- H23 Utilisation de fondants pour le déneigement.
- H27 L'augmentation de la circulation (matériaux, machinerie) occasionnera des irritants.
- H28 Pertes d'emplois liées à la cessation des activités des traversiers.
- H30 Baisse appréhendée de la fréquentation des commerces à Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.
- H32 Destruction possible de sites archéologiques potentiels.
- H33 Augmentation attendue du bruit de circulation sur le tronçon existant de la route 138 et passage de la route dans la nouvelle emprise.
- H34 Bruit de machinerie, circulation, forage.

**Mesures d'atténuation**

- Obtenir les modifications appropriées des affectations du territoire auprès des autorités municipales.
- Obtenir les modifications appropriées des affectations du territoire auprès des organismes concernés.
- Respecter les normes du MTQ 2301 sur le déglacage et 2401 sur le traitement des abrasifs.
- Lors des travaux, assurer une zone de protection limitant l'accès et assurer un suivi des perturbations.
- Négociations avec chacun des propriétaires.
- Travaux de jour seulement, utiliser de la machinerie adaptée.
- Mesures antibruit et déplacement des habitations touchées.
- Négocier avec les utilisateurs et communiquer l'information régulièrement.
- Créer une campagne promotionnelle et faciliter la mise en place de points d'observation.
- Planification de la vocation du territoire avec les autorités concernées
- Signalisation pour les itinéraires alternatifs. Aménager un site d'interprétation du chantier en différents endroits.
- Négocier une entente avec les gestionnaires des sentiers (pédestres, chemins forestiers et de motoneige) et aménager des accès.
- Pour le chemin des Colons, aménager des intersections sécuritaires (normes du MTQ) avec signalisation adéquate. Remplacer le belvédère sur le sommet de la pointe de l'Anse à la Barque.
- Prévoir la remise en état des tronçons de routes qui auront été endommagés.
- Ajuster l'horaire des travaux afin de limiter la perturbation de la circulation. Prévoir des chemins d'accès efficaces. Communiquer avec la population.
- Appliquer les objectifs pour le bruit des chantiers de construction du MDDEP
- Aviser et négocier avec les principaux utilisateurs lorsqu'il devient nécessaire d'interrompre la circulation maritime.
- Inventaire archéologique lors des travaux
- Prioriser l'embauche locale pour l'entretien et l'exploitation du pont.
- Établir un plan afin de faire profiter la région de la fréquentation engendrée par la présence du pont.
- Plan de prospection industrielle avec les intervenants socioéconomiques.
- Réaliser des enquêtes pour évaluer les impacts réels.
- Encadrer les entrepreneurs pour définir des stratégies d'orientation.
- Plan directeur de développement des villages
- Signalisation adéquate.

Note : Les impacts régionaux positifs n'ont pas été présentés sur les cartes.

Source: Fichier numérique BDTQ, 1:20000, MRN, 1986. Orthophotographies, MRN, 2002. Consortium Naturam - Genivar, 1999. Étude d'opportunité relative à la traversée de la rivière Saguenay entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.

**MILIEU HUMAIN**  
**IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION 1/2**

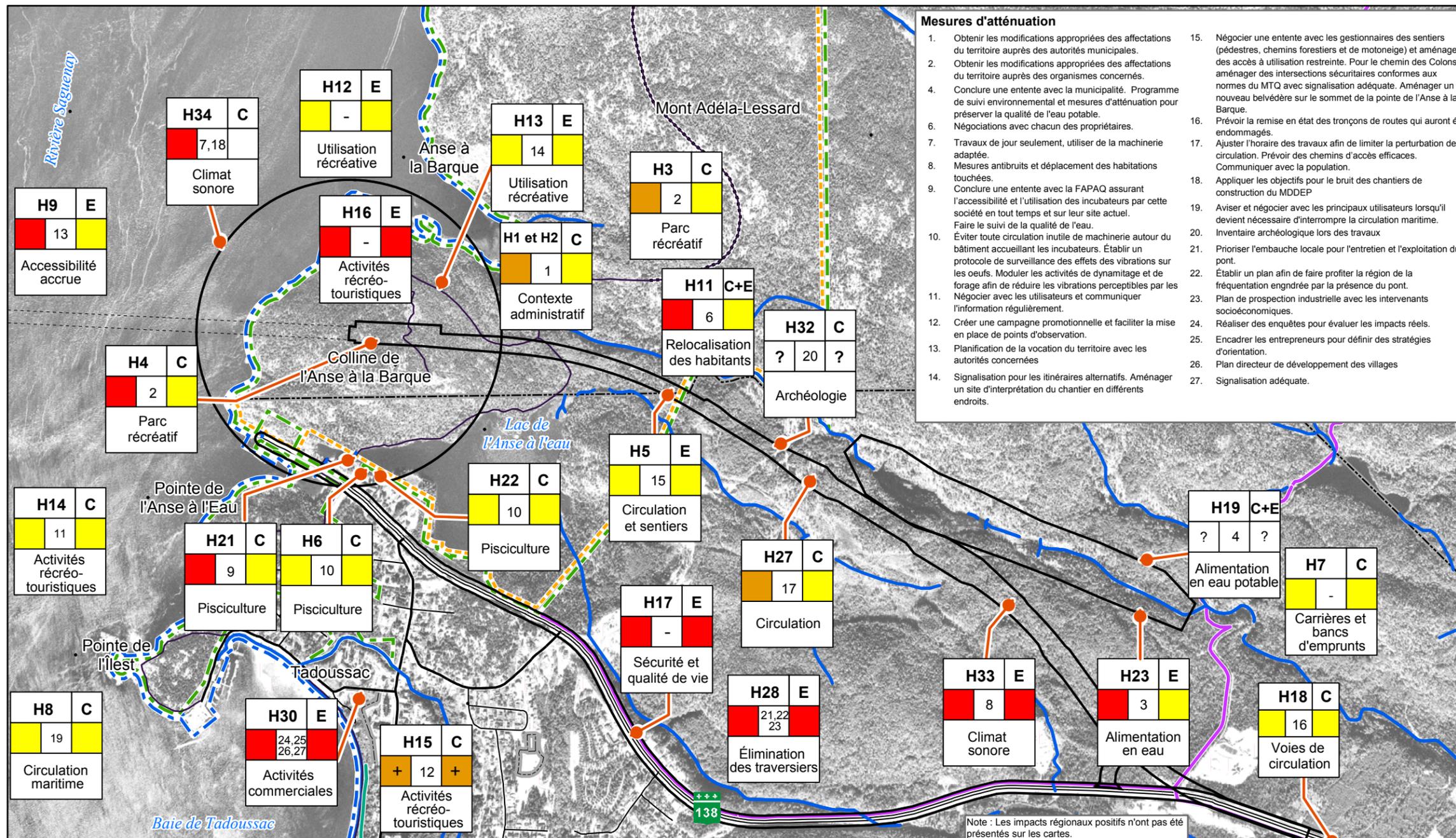
Projet **Étude d'impact du projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Saguenay Tadoussac - Baie-Sainte-Catherine**

Client **Transports Québec** Consultant **CONSORTIUM SNC-LAVALIN / GENIVAR**

Échelle 0 150 300 m Dessin Fig7-2a\_impacts\_humain1de2.mxd

3	16 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
2	9 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
1	5 octobre 2004	Préliminaire	M. A.	Y. C.
No.	Date	Description	Dessiné	Vérifié

Figure 7.2b



- ### Mesures d'atténuation
- Obtenir les modifications appropriées des affectations du territoire auprès des autorités municipales.
  - Obtenir les modifications appropriées des affectations du territoire auprès des organismes concernés.
  - Conclure une entente avec la municipalité. Programme de suivi environnemental et mesures d'atténuation pour préserver la qualité de l'eau potable.
  - Négociations avec chacun des propriétaires.
  - Travaux de jour seulement, utiliser de la machinerie adaptée.
  - Mesures antibruit et déplacement des habitations touchées.
  - Conclure une entente avec la FAPAQ assurant l'accessibilité et l'utilisation des incubateurs par cette société en tout temps et sur leur site actuel. Faire le suivi de la qualité de l'eau.
  - Éviter toute circulation inutile de machinerie autour du bâtiment accueillant les incubateurs. Établir un protocole de surveillance des effets des vibrations sur les œufs. Moduler les activités de dynamitage et de forage afin de réduire les vibrations perceptibles par les usagers.
  - Négocier avec les utilisateurs et communiquer l'information régulièrement.
  - Créer une campagne promotionnelle et faciliter la mise en place de points d'observation.
  - Planification de la vocation du territoire avec les autorités concernées.
  - Signalisation pour les itinéraires alternatifs. Aménager un site d'interprétation du chantier en différents endroits.
  - Négocier une entente avec les gestionnaires des sentiers (pédestres, chemins forestiers et de motoneige) et aménager des accès à utilisation restreinte. Pour le chemin des Colons, aménager des intersections sécuritaires conformes aux normes du MTQ avec signalisation adéquate. Aménager un nouveau belvédère sur le sommet de la pointe de l'Anse à la Barque.
  - Prévoir la remise en état des tronçons de routes qui auront été endommagés.
  - Ajuster l'horaire des travaux afin de limiter la perturbation de la circulation. Prévoir des chemins d'accès efficaces. Communiquer avec la population.
  - Appliquer les objectifs pour le bruit des chantiers de construction du MDDEP.
  - Aviser et négocier avec les principaux utilisateurs lorsqu'il devient nécessaire d'interrompre la circulation maritime. Inventaire archéologique lors des travaux.
  - Prioriser l'embauche locale pour l'entretien et l'exploitation du pont.
  - Établir un plan afin de faire profiter la région de la fréquentation engendrée par la présence du pont.
  - Plan de prospection industrielle avec les intervenants socioéconomiques.
  - Réaliser des enquêtes pour évaluer les impacts réels.
  - Encadrer les entrepreneurs pour définir des stratégies d'orientation.
  - Plan directeur de développement des villages.
  - Signalisation adéquate.

### INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Route principale
- Route secondaire
- Route panoramique projeté
- Sentier
- Traverse actuelle (traversier)
- Limite du parc marin du Saguenay
- Limite du parc du Saguenay
- Sentier de randonnée pédestre
- Sentier de randonnée pédestre projeté
- Sentier équestre
- Sentier de motoneige

### MILIEU NATUREL

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent

### IDENTIFICATION DE L'IMPACT

Nature de l'impact (voir liste) | Phase (construction/exploitation)

Évaluation de l'impact | Mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel

Composante affectée

### ÉVALUATION ET IMPORTANCE DE L'IMPACT

- Forte
- Moyenne
- Faible ou très faible

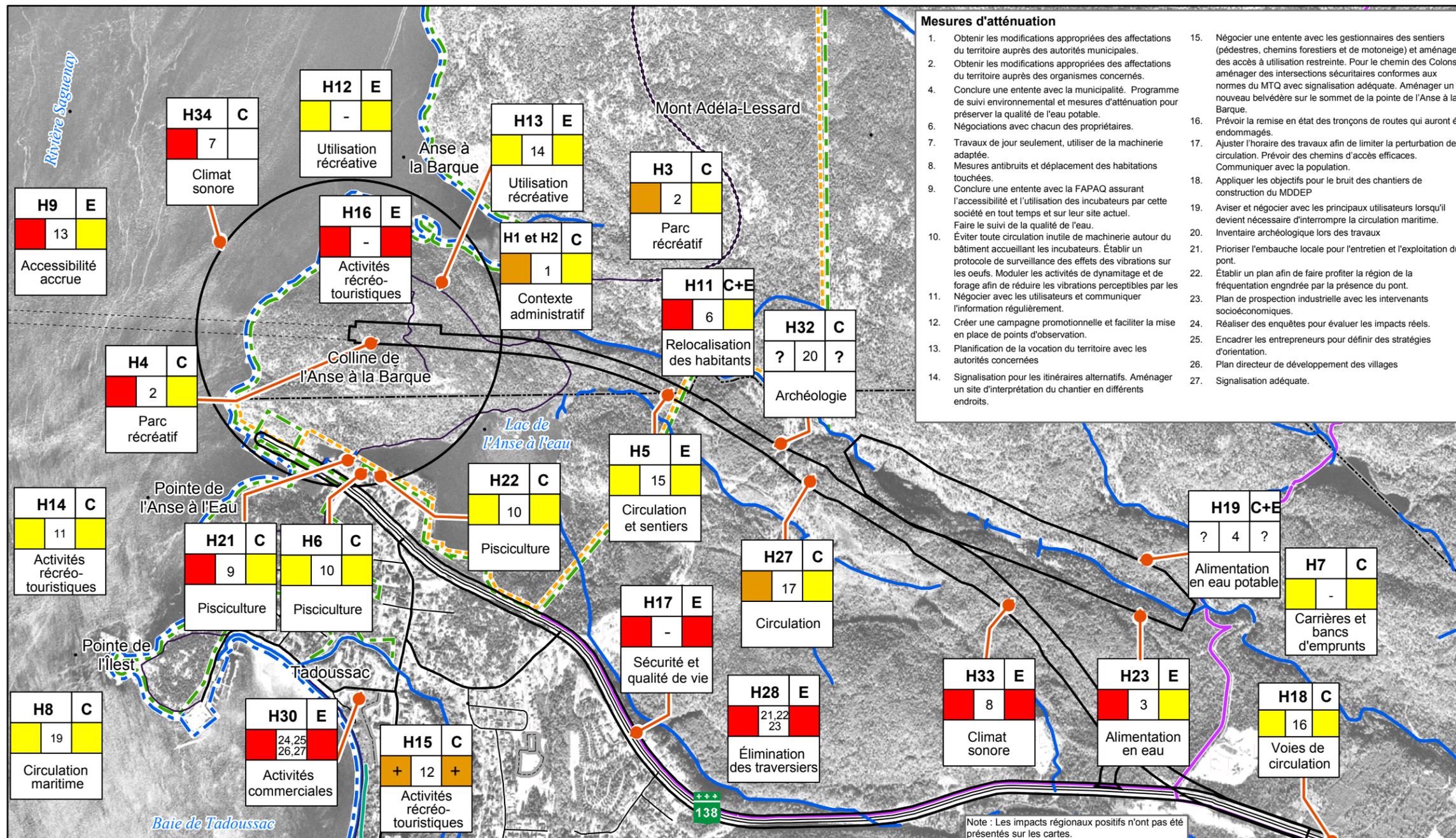
Source: Fichier numérique BDTQ, 1:20000, MRN, 1986. Orthophotographies, MRN, 2002. Consortium Naturam - Genivar, 1999. Étude d'opportunité relative à la traversée de la rivière Saguenay entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.

Nature des impacts		Mesures d'atténuation	
H1 Le tracé projeté traversera différentes zones d'affectation du territoire, celles-ci devront être modifiées pour autoriser l'aménagement d'une infrastructure routière.	H7 Les carrières et les bancs d'emprunt existants devront être agrandis pour approvisionner le chantier.	H16 Possibilité de développement de nouvelles infrastructure récréotouristiques à cause de l'augmentation du tourisme lié à la construction du pont suspendu.	H27 L'augmentation de la circulation (matériaux, machinerie) occasionnera des irritants.
H2 Le tracé traversera des zones agricoles protégées (CPTAQ), de conservation et récréatives, qui devront être modifiées.	H8 Restriction totale mais ponctuelle de la circulation maritime lors de certaines phases critiques.	H17 L'élimination du transport lourd sur les tronçons de la 138 actuelle va engendrer une baisse du bruit, des vibrations et des poussières dus à cette activité.	H28 Pertes d'emplois liées à la cessation des activités des traversiers.
H3 Les approches du pont traverseront le parc provincial de conservation du Saguenay et le pont suspendu traversera le parc national marin du Saguenay-Saint-Laurent.	H9 Accès à de nouveaux territoires.	H18 Passage de la machinerie sur les routes existantes.	H30 Baisse appréhendée de la fréquentation des commerces à Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.
H4 Les culées du pont seront installées sur les deux rives du fjord, à l'intérieur des limites du Parc du Saguenay.	H11 Empiètement partiel de l'emprise sur des portions de grands lots privés.	H19 L'approche du pont, du côté de Tadoussac, est présente à l'intérieur d'une zone de prospection d'eau potable de surface visée par la municipalité.	H32 Destruction possible de sites archéologiques potentiels.
H5 Perturbation temporaire de l'accessibilité et de l'usage de certains espaces.	H12 Le passage de l'emprise implique l'acquisition de terrains qui ont actuellement une vocation récréotouristique.	H21 La station piscicole du FAPAQ se trouvera à proximité de l'emprise	H33 Augmentation attendue du bruit de circulation sur le tronçon existant de la route 138 et passage de la route dans la nouvelle emprise.
H6 Les vibrations liées aux travaux pourraient réduire le taux de survie des œufs dans les incubateurs de la station piscicole.	H13 Difficulté d'accès aux espaces récréotouristiques durant les travaux.	H22 La station piscicole du FAPAQ se trouvera à proximité de l'emprise	H34 Bruit de machinerie, circulation, forage.
	H14 Lors de la construction du pont suspendu, la circulation maritime sera perturbée.	H23 Utilisation de fondants pour le déneigement.	



Titre <b>MILIEU HUMAIN</b> <b>IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION 2/2</b>				
Projet Étude d'impact du projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Saguenay Tadoussac - Baie-Sainte-Catherine				
Client <b>Transports Québec</b>		Consultant <b>CONSORTIUM SNC-LAVALIN / GENIVAR</b>		
Échelle 0 150 300 m		Dessin Fig7-2b_impacts_humain2de2.mxd		
3	16 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
2	8 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
1	5 octobre 2004	Préliminaire	M. A.	Y. C.
No.	Date	Description	Dessiné	Vérifié

Figure 7.2b



- ### Mesures d'atténuation
- Obtenir les modifications appropriées des affectations du territoire auprès des autorités municipales.
  - Obtenir les modifications appropriées des affectations du territoire auprès des organismes concernés.
  - Conclure une entente avec la municipalité. Programme de suivi environnemental et mesures d'atténuation pour préserver la qualité de l'eau potable.
  - Négociations avec chacun des propriétaires.
  - Travaux de jour seulement, utiliser de la machinerie adaptée.
  - Mesures antibruit et déplacement des habitations touchées.
  - Conclure une entente avec la FAPAQ assurant l'accessibilité et l'utilisation des incubateurs par cette société en tout temps et sur leur site actuel. Faire le suivi de la qualité de l'eau.
  - Éviter toute circulation inutile de machinerie autour du bâtiment accueillant les incubateurs. Établir un protocole de surveillance des effets des vibrations sur les œufs. Moduler les activités de dynamitage et de forage afin de réduire les vibrations perceptibles par les utilisateurs et communiquer l'information régulièrement.
  - Créer une campagne promotionnelle et faciliter la mise en place de points d'observation.
  - Planification de la vocation du territoire avec les autorités concernées.
  - Signalisation pour les itinéraires alternatifs. Aménager un site d'interprétation du chantier en différents endroits.
  - Négocier une entente avec les gestionnaires des sentiers (pédestres, chemins forestiers et de motoneige) et aménager des accès à utilisation restreinte. Pour le chemin des Colons, aménager des intersections sécuritaires conformes aux normes du MTQ avec signalisation adéquate. Aménager un nouveau belvédère sur le sommet de la pointe de l'Anse à la Barque.
  - Prévoir la remise en état des tronçons de routes qui auront été endommagés.
  - Ajuster l'horaire des travaux afin de limiter la perturbation de la circulation. Prévoir des chemins d'accès efficaces. Communiquer avec la population.
  - Appliquer les objectifs pour le bruit des chantiers de construction du MDDEP.
  - Aviser et négocier avec les principaux utilisateurs lorsqu'il devient nécessaire d'interrompre la circulation maritime. Inventaire archéologique lors des travaux.
  - Prioriser l'embauche locale pour l'entretien et l'exploitation du pont.
  - Établir un plan afin de faire profiter la région de la fréquentation engendrée par la présence du pont.
  - Plan de prospection industrielle avec les intervenants socioéconomiques.
  - Réaliser des enquêtes pour évaluer les impacts réels.
  - Encadrer les entrepreneurs pour définir des stratégies d'orientation.
  - Plan directeur de développement des villages.
  - Signalisation adéquate.

### INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Route principale
- Route secondaire
- Route panoramique projeté
- Sentier
- Traverse actuelle (traversier)
- Limite du parc marin du Saguenay
- Limite du parc du Saguenay
- Sentier de randonnée pédestre
- Sentier de randonnée pédestre projeté
- Sentier équestre
- Sentier de motoneige

### MILIEU NATUREL

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent

### IDENTIFICATION DE L'IMPACT

Nature de l'impact (voir liste) | Phase (construction/exploitation)

Évaluation de l'impact | Mesures d'atténuation | Importance de l'impact résiduel

Composante affectée

### ÉVALUATION ET IMPORTANCE DE L'IMPACT

- Forte
- Moyenne
- Faible ou très faible

Source: Fichier numérique BDTQ, 1:20000, MRN, 1986. Orthophotographies, MRN, 2002. Consortium Naturam - Genivar, 1999. Étude d'opportunité relative à la traversée de la rivière Saguenay entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.

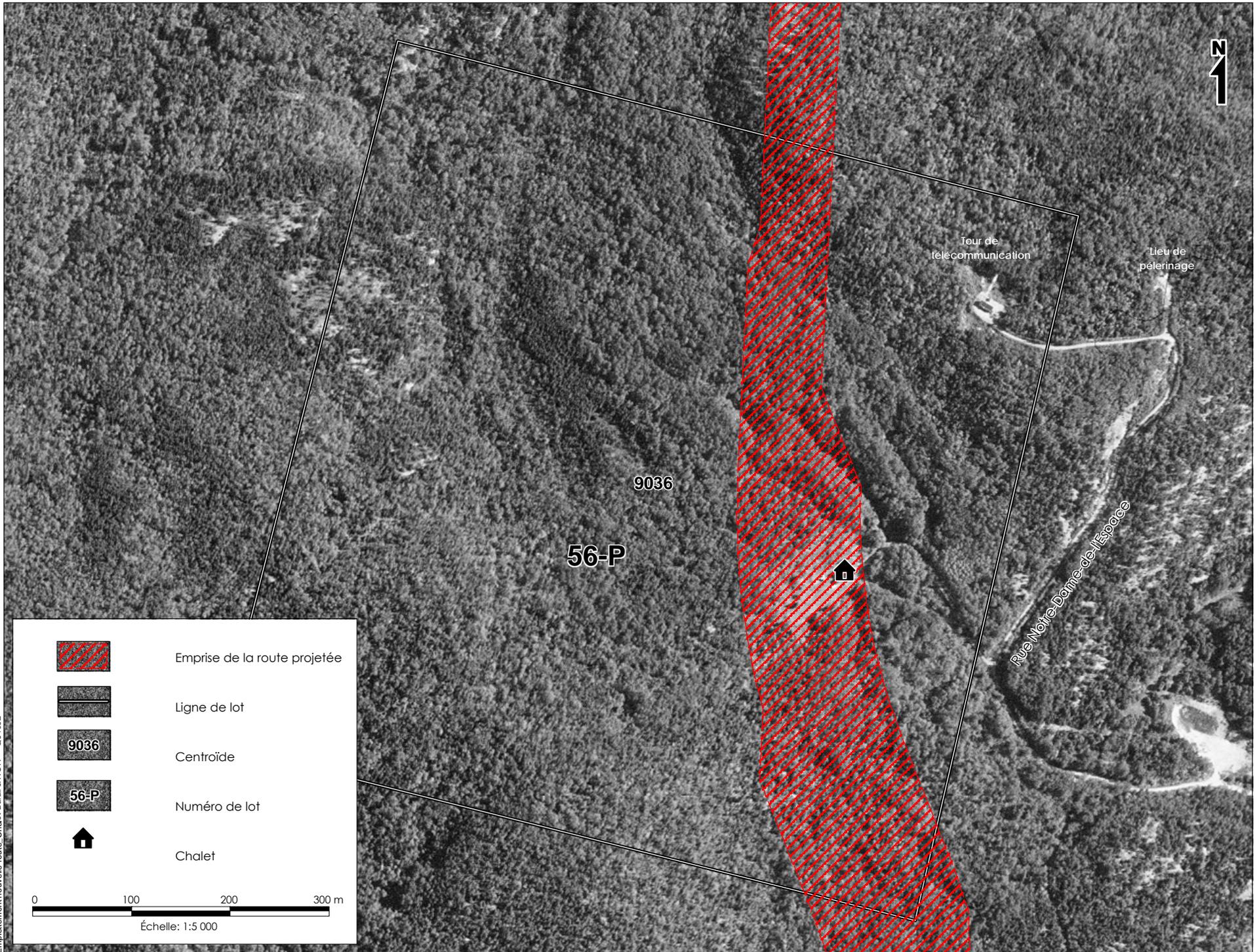
Nature des impacts		Mesures d'atténuation	
H1 Le tracé projeté traversera différentes zones d'affectation du territoire, celles-ci devront être modifiées pour autoriser l'aménagement d'une infrastructure routière.	H7 Les carrières et les bancs d'emprunt existants devront être agrandis pour approvisionner le chantier.	H16 Possibilité de développement de nouvelles infrastructure récréotouristiques à cause de l'augmentation du tourisme lié à la construction du pont suspendu.	H27 L'augmentation de la circulation (matériaux, machinerie) occasionnera des irritants.
H2 Le tracé traversera des zones agricoles protégées (CPTAQ), de conservation et récréatives, qui devront être modifiées.	H8 Restriction totale mais ponctuelle de la circulation maritime lors de certaines phases critiques.	H17 L'élimination du transport lourd sur les tronçons de la 138 actuelle va engendrer une baisse du bruit, des vibrations et des poussières dus à cette activité.	H28 Pertes d'emplois liées à la cessation des activités des traversiers.
H3 Les approches du pont traverseront le parc provincial de conservation du Saguenay et le pont suspendu traversera le parc national marin du Saguenay-Saint-Laurent.	H9 Accès à de nouveaux territoires.	H18 Passage de la machinerie sur les routes existantes.	H30 Baisse appréhendée de la fréquentation des commerces à Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac.
H4 Les culées du pont seront installées sur les deux rives du fjord, à l'intérieur des limites du Parc du Saguenay.	H11 Empiètement partiel de l'emprise sur des portions de grands lots privés.	H19 L'approche du pont, du côté de Tadoussac, est présente à l'intérieur d'une zone de prospection d'eau potable de surface visée par la municipalité.	H32 Destruction possible de sites archéologiques potentiels.
H5 Perturbation temporaire de l'accessibilité et de l'usage de certains espaces.	H12 Le passage de l'emprise implique l'acquisition de terrains qui ont actuellement une vocation récréotouristique.	H21 La station piscicole du FAPAQ se trouvera à proximité de l'emprise	H33 Augmentation attendue du bruit de circulation sur le tronçon existant de la route 138 et passage de la route dans la nouvelle emprise.
H6 Les vibrations liées aux travaux pourraient réduire le taux de survie des œufs dans les incubateurs de la station piscicole.	H13 Difficulté d'accès aux espaces récréotouristiques durant les travaux.	H22 La station piscicole du FAPAQ se trouvera à proximité de l'emprise	H34 Bruit de machinerie, circulation, forage.
	H14 Lors de la construction du pont suspendu, la circulation maritime sera perturbée.	H23 Les vibrations liées à la circulation sur le pont pourraient réduire le taux de survie des œufs dans les incubateurs de la station piscicole.	
	H15 Le caractère spectaculaire de la construction du pont constituera un attrait touristique.	H24 Utilisation de fondants pour le déneigement.	



Titre <b>MILIEU HUMAIN</b> <b>IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION 2/2</b>				
Projet Étude d'impact du projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Saguenay Tadoussac - Baie-Sainte-Catherine				
Client <b>Transports Québec</b>		Consultant <b>CONSORTIUM SNC-LAVALIN / GENIVAR</b>		
Échelle 0 150 300 m		Dessin Fig7-2b_impacts_humain2de2.mxd		
3	16 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
2	8 août 2005	Préliminaire	H.D.	Y. C.
1	5 octobre 2004	Préliminaire	M. A.	Y. C.
No.	Date	Description	Dessiné	Vérifié



Figure 7.3 Aménagement de l'approche du pont dans le secteur de Pointe-au-Boulevard



Emplacement nouvelle route, Chalet Dalairé, IWR - 0941062

**Figure 7.4 Aménagement de l'approche du pont dans le secteur de la rue Notre-Dame-de-l'Espace**

Figure 7.5

